



Engagements et recommandations généraux pour les activités de loisirs

Description

En fonction du (des) secteur(s) où elles se déroulent, de leur ampleur (nombre de participants et/ou de secteurs) de leurs périodes de déroulement ou de leur durée, les activités peuvent avoir une influence sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ces conséquences peuvent se traduire par un dérangement d'espèces causé par une fréquentation excessive ou par la dégradation d'habitats causé par certains aménagements, notamment la réalisation de chemins d'accès sur des habitats ou habitats d'espèces sensibles.

Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés

Ensemble des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Rappel de la réglementation

- Espèces protégées
- Circulation espaces naturels et DPM
- Évaluation des incidences

Engagements de « bonnes pratiques »

Je m'engage à :

1	<input type="checkbox"/>	<p>x Avertir la structure animatrice de tout projet de loisirs dont j'ai connaissance : pratique d'une activité, manifestation, etc.</p> <p><i>Point de contrôle : Signalement, par écrit, à l'animateur Natura 2000.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Dans le cas de manifestations, définir avec l'appui de la structure animatrice, les secteurs à ne pas fréquenter pour limiter la divagation des participants et des spectateurs sur les secteurs sensibles.</p> <p><i>Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice ; contrôle sur place des secteurs.</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x Utiliser des produits de marquage ou de balisage temporaires sans impact sur l'environnement qui disparaissent quelques jours ou semaines après les courses ou événements ou susceptible d'être retirés sans impact.</p> <p><i>Point de contrôle : contrôle sur place</i></p>
4	<input type="checkbox"/>	<p>x Ne pas quitter les chemins et sentiers balisés.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de dégradation</i></p>

Recommandations

x	Au cours des manifestations sportives ou de loisirs, informer les participants et les spectateurs de l'ensemble des engagements pris.
x	Ne pas franchir les rivières directement à gué lorsque un dispositif de franchissement est en place.
x	Tenir les chiens en laisse en bordure de la zone estuarienne pour ne pas déranger les oiseaux et en bordure de berge pour éviter tout contact avec la faune sauvage.
x	Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques) et encourager les autres pratiquants à faire de même. Informer les usagers et les sensibiliser à jeter leurs déchets aux emplacements prévus à cet effet.
x	Ne pas détruire, dégrader, cueillir, prélever d'espèces animales ou végétales en dehors de

	toute exploitation licitement autorisée par la législation et la réglementation en vigueur.
--	---

Fait à : _____ , le _____

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :

Signature de(s) adhérent(s)